

APPENDICE

I. — ARTICLE DE M. COUDROY INSÉRÉ DANS *la Chalosse* DU 11 AOUT 1850.

Mugron ou Souprosse ou la Liberté et le Monopole.

Il n'est pas rare que des principes d'une grande importance se trouvent engagés dans des questions qui ne présentent en elles-mêmes qu'un très mince intérêt. En voici un exemple assez remarquable. Chacun sait que Souprosse possède deux foires annuelles, très renommées dans le département des Landes, particulièrement pour ses poteries communes qu'on y apporte en abondance, ce qui amène un concours considérable de toutes les ménagères de la contrée, jeunes et vieilles, qui ont soin de s'y rendre pour faire leurs provisions de cruches, de pots, de terrines. Les choses ont marché ainsi régulièrement pendant fort longtemps ; mais quelle institution humaine peut se croire à l'abri, pour toujours, du changement et des révolutions ! Les habitants de Souprosse ont-ils eu la prétention folle d'échapper à cette loi de l'innovation, qui est la loi même de notre nature, puisque sans elle aucun progrès ne se serait accompli, car, à son origine, tout progrès a été une innovation ? Si quelques pierres se détachent chaque année de cet édifice que vous croyiez sans doute éternel, si une brèche commence

à se faire dans ses murs, que voulez-vous faire, Messieurs, sinon vous résigner ?

Pour me comprendre, il faut savoir qu'il arrive beaucoup de monde de la Chalosse, à la foire de Souprosse, par le pont de Mugron; or, il y a déjà bien longtemps de cela, quelques marchands de vaisselle, inspirés par leur propre intérêt, avaient imaginé qu'il y aurait plus d'avantage pour eux d'aller au devant des consommateurs, qui débouchent de ce côté, que de les attendre sur le champ de foire, où ils trouvaient d'ailleurs une concurrence redoutable; en conséquence, au lieu d'arrêter définitivement leurs voitures à Souprosse, ils se contentaient d'y faire une halte et poursuivaient leur route jusqu'à Mugron, où ils arrivaient la veille de la foire. Cet exemple a été suivi, sans doute parce qu'il était bon; le nombre de ces marchands s'est accru successivement chaque année; il est maintenant de douze à treize. Voyant cela, les gens de Souprosse se sont émus, ils ont jeté un cri d'alarme; ils ont vu leur foire menacée et ils se sont hâtés d'adresser à M. le préfet une humble requête pour le supplier de faire cesser au plus tôt un désordre aussi grave. Quel est donc le motif qui a poussé à une détermination si violente? Craint-on de manquer de cruches à Souprosse? J'ose garantir que les cruches n'y feront point défaut tant qu'on aura le bonheur de posséder un conseil municipal composé de membres aussi... zélés. Il faut donc chercher un autre motif à cette levée de boucliers contre nous. Est-ce pour l'honneur du clocher, qui se trouverait compromis si leurs foires tombaient en décadence, que les patriotes du lieu s'agitent si vivement? Ce sentiment mériterait encore quelques égards. Mais ce n'est pas cela non plus; qu'est-ce donc? C'est l'esprit du monopole qui se montre ici, et ce détestable esprit est toujours

le même, en tout temps et en tout lieu ; s'adresser à la loi, au gouvernement, lui demander aide et protection pour se maintenir par la force en possession d'un profit illégitime qu'on risquerait de perdre sous le régime de la liberté et de la concurrence, voilà ce qui caractérise le monopole.

Je ne conteste point, prenez-y bien garde, que Souprosse n'ait à souffrir déjà un peu et ne risque de souffrir davantage dans l'avenir de ce changement qui tend à s'opérer dans les habitudes de ces vendeurs et acheteurs de vaisselle ; mais il ne suffit pas qu'un fait nous soit préjudiciable pour que nous soyons autorisés à l'empêcher ; il faut encore que ce fait soit injuste et illicite ; or peut-on retrouver ce caractère dans l'acte que l'on dénonce à M. le préfet ? Cependant je n'oserais pas affirmer qu'on ne découvrirait au besoin, dans nos immenses recueils législatifs, quelque bout de loi pour appuyer les prétentions odieuses du conseil municipal de Souprosse ; et s'il est vrai, comme on l'a tant répété, qu'il n'y a pas d'absurdité qui n'ait été dite par quelque philosophe, ne peut-on pas ajouter avec autant de raison qu'il n'y a pas de sottise ou de barbarie qui n'aient trouvé un législateur pour les consacrer. Je puis donc supposer, sans trop d'in vraisemblance, quoique ce ne soit nullement probable, que la demande aura quelque succès auprès du pouvoir toujours flatté d'intervenir, toujours empressé d'étendre son action, le plus souvent au détriment de sa force et de sa dignité ; eh ! bien faisons un léger effort d'imagination, tâchons de nous représenter d'avance la scène qui pourrait avoir lieu lorsque cette funeste décision de l'administration nous sera signifiée officiellement. Je fais le prophète pour un instant, je raconte l'avenir comme s'il était sous mes yeux. Nous sommes sur la place de Mugron, le jour de la

foire de Souprosse ; il est dix heures du matin : les marchands ou fabricants de Castandet ont déballé et mis en vente leur marchandise ; déjà les acheteurs arrivent en foule de la ville et de la campagne ; mais aussitôt un agent de police, suivi de quelques gendarmes, se présente et déclare que ce marché est interdit et, au nom de la loi, il ordonne au public de se retirer. On se regarde, on s'étonne, on n'en peut croire ses oreilles et ses yeux et chacun de se demander : quel mal avons-nous fait ? Quel crime avons-nous commis ? Cependant un paysan aux cheveux blancs, tant soit peu philosophe et même économiste sans le savoir, s'étant avancé vers le commissaire de police, avec ces égards que l'on n'oublie jamais de rendre, chez un peuple civilisé, aux dépositaires de l'autorité publique, le dialogue suivant, autant que j'ai pu entendre, s'établit entre eux.

— Monsieur, dit le paysan, ces ustensiles, vous le voyez bien, me sont indispensables dans mon ménage ; ce marchand est venu de loin dans l'intention de me les vendre, je suis venu de mon côté dans l'intention de les lui acheter ; nous sommes d'accord sur le prix ; il n'y a de part ni d'autre aucune fraude, aucune violence ; le marchand est maître de sa poterie comme je le suis de mon argent ; je ne conçois pas du tout sur quel principe vous vous appuyez pour empêcher l'échange que nous sommes disposés à faire entre nous.

— C'est bien à regret que je m'oppose à ce marché ; ce n'est pas certainement pour le plaisir de vous vexer, de vous gêner dans l'acquisition de vos cruches, de vos pots, de vos terrines que l'administration intervient dans ce moment ; allez à Souprosse et là vous serez libres, tous, d'en acheter en aussi grand nombre qu'il vous plaira, sans que la police y mette aucun obstacle.

— C'est très bien ; mais pourquoi m'obliger d'aller chercher loin ce que je trouve près de moi ; ne voyez-vous pas que si je vais acheter ces objets à Souprosse, ils me reviendront à un prix plus que double et triple, car d'abord il me faut perdre une grande partie de ma journée, puis acquitter un péage, et enfin dépenser pour moi seul, dans une auberge, ce qui suffirait au dîner de toute ma famille ?

— Il paraît que vous êtes un homme économe, ordonné, laborieux ; je rends hommage à vos bons sentiments ; malheureusement il m'est impossible d'y avoir aucun égard, car un autre intérêt que je suis spécialement chargé de protéger se trouve en opposition avec le vôtre. Je suis ici, un peu malgré moi, je vous l'avoue, le représentant des aubergistes, cafetiers, bouchers, boulangers, pâtisseries, rôtisseurs, charcutiers, loueurs de places et de boutiques et autres industriels de Souprosse qui seraient frustrés, vous le sentez bien, de tous les profits qu'ils comptent faire sur vous, si vous trouviez les moyens de leur échapper, en achetant ces objets partout ailleurs qu'à leur foire.

— J'avoue, Monsieur, que je ne comprends pas pourquoi, dans ce conflit d'intérêts, le bénéfice que fait un honnête laboureur, en économisant son temps et son argent, mériterait moins de faveur que le bénéfice de l'aubergiste de Souprosse, et à quel titre le pouvoir public, destiné à protéger tous les intérêts légitimes, se ferait le champion des uns contre les autres. Je vois trop bien que ce grand déploiement de force se réduit, en dernière analyse, à faire arriver à la foire de Souprosse le plus de monde possible, et cela pour le plus grand avantage des maîtres d'hôtel, pour leur fournir les moyens de vider plus de tonneaux et de vendre plus cher et en plus grand nombre, leurs poulets, leurs canards et leurs din-

dons. Je suis affligé de voir le pouvoir descendre jusque-là ; je me fais une plus haute idée de sa mission. Là-dessus notre paysan se retire, emportant de nombreux applaudissements et laissant le fonctionnaire un peu humilié de son rôle.

Voilà de l'insurrection comme je l'aime ; c'est l'insurrection de l'intelligence, du bon sens, et de la justice contre l'ignorance, la sottise et l'arbitraire. Gardez-vous de croire qu'elle soit moins puissante que celle qui opère avec des fusils, des pierres et des bâtons ; elle l'est, au contraire, infiniment davantage ; plutôt à Dieu que depuis trente ans nous n'en eussions pas employé d'autres, nous serions plus avancés. L'insurrection brutale ressemble trop souvent à l'ours de la fable ; elle casse le nez à la liberté pour la délivrer d'une mouche qui l'importune ; elle la défigure au point de la rendre méconnaissable pour longtemps. Mais ne nous écartons pas de notre sujet, revenons à nos cruches.

Je n'ai pas grand'chose à ajouter aux arguments de notre paysan ; je finis en adressant à nos voisins une seule question. Pensez-vous, leur dirai-je, que cette foire s'est établie dans l'intérêt du bourg de Souprosse ou bien dans l'intérêt des nombreux vendeurs et acheteurs qui jugent à propos de s'y rendre pour y faire leurs marchés ? Dans le premier cas, je le reconnais, vos prétentions sont parfaitement fondées, votre droit est analogue à l'ancien droit de banalité ; c'est le droit qu'avait le seigneur de contraindre les gens demeurant sur sa seigneurie à faire moudre leur grain à son moulin, ou à faire cuire leurs pâtes à son four, et d'empêcher qu'ils ne fissent moudre et cuire ailleurs, quelque dérangement ou dommage que cela pût leur apporter. Voilà comment on entendait la liberté et la justice au moyen âge ; on les entend encore de la même manière à

Souprosse : ces messieurs demandent fort naïvement qu'il leur soit permis de faire rentrer de force dans le champ de foire les marchands qui auraient l'outrageance d'en sortir pour aller vendre sur un autre point. Car, enfin, n'arriveraient-ils pas au même but indirectement, s'ils pouvaient obtenir, ce qu'ils sollicitent, que la police empêchât tout rapprochement entre les vendeurs et les acheteurs de vaisselle partout ailleurs que chez eux et dans un rayon assez étendu pour englober les communes voisines. Tout cela est odieux, mais c'est logique dès que l'on part de ce principe que les foires n'existent que pour le profit et le bon plaisir des localités où elles se tiennent. Mais si l'on admet, au contraire, ce qu'il serait difficile de nier, au XIX^e siècle, si l'on admet que l'intérêt des consommateurs est l'intérêt principal, celui que l'on doit surtout avoir en vue, et que les foires n'existent que pour l'avantage de la généralité des habitants de la contrée, on ne peut alors, sans blesser toutes les règles du bon sens et de l'équité, empêcher que cet intérêt général, à mesure qu'il se modifie ou se déplace, ne cherche à se satisfaire par telle combinaison nouvelle et plus économique qu'il lui plaira d'imaginer, pourvu que l'ordre public n'en soit point troublé.

Si Souprosse parvenait à faire triompher son système et à gagner sa cause, ce serait un précédent favorable à bien d'autres prétentions aussi puérides. Qui est-ce qui empêcherait, par exemple, qu'à Bonne ou à Vichy on ne se plaignît pas du tort que l'on éprouve par suite de l'expédition et du dépôt de ses eaux précieuses dans les différentes villes de France, et qu'on ne s'adressât à l'autorité pour faire cesser cet abus ? Là aussi on dirait qu'on a un droit sur les personnes qui consomment ces eaux et on prouverait très bien que les pharmaciens qui fournissent à nos

malades les moyens de recouvrer leur santé sans sortir de chez eux, sans se rendre à Bonne ou à Vichy, privent évidemment ces localités de tous les avantages que les habitants auraient retirés du séjour de ces malades parmi eux.

F. COUDROY, *avocat*.

II. — EBAUCHE COMPOSÉE PAR BASTIAT VERS L'ANNÉE 1833 ET RETROUVÉE DANS UN DE SES CAHIERS DE NOTES

De la certitude.

En morale, le *fait* est l'asymptote du *droit*, comme, en physique, le sensible est l'asymptote du rationnel.

Le fait tend à se rapprocher sans cesse du droit ; c'est le résultat de notre nature humaine qui est perfectible et non parfaite.

Le sensible tend à se rapprocher du rationnel, parce que nos sens sont aussi perfectibles, mais imparfaits.

On conçoit qu'un nouvel exercice rende un organe plus exercé et qu'une force nouvelle ajoute à sa force.

Mais ces exercices nouveaux, ces forces nouvelles n'ajoutent jamais qu'un fini à un fini, et le rationnel est infini.

Je vous défie, et je défie tous les savants et tous les artistes de me dire quel est le poids rationnel, le poids mathématique de cette pièce de monnaie.

Et d'abord ont-ils un poids type et mathématiquement connu auquel ils puissent le comparer ?

Si vous me dites que le gramme a théoriquement une valeur exacte, je vous dirai que non, puisqu'il

ne saurait l'avoir qu'autant que l'arc du méridien terrestre eût été exactement mesuré. Or, n'y eût-il dans cette opération qu'une erreur d'une ligne, le mètre aurait une erreur d'un dix-millionième de ligne. C'est bien peu, mais cela suffit pour que votre type, qui est très raisonnable, ne soit pourtant pas rationnel.

J'admets pourtant qu'il le soit. Il reste à savoir si ce petit morceau de cuivre, que vous me donnez pour un gramme, a pu être exécuté avec une perfection infinie.

Vous l'avez comparé à un volume d'eau distillée, mais l'eau pèse plus ou moins selon qu'elle est plus ou moins dilatée, etc.

J'admets encore que votre morceau de cuivre est un gramme mathématique.

Il vous reste à mettre les deux objets de comparaison dans les deux bassins d'une balance. Mais qui me dit que ces bassins ont des poids égaux. Vous les avez pesés, dites-vous; mais dans d'autres balances, sans doute, et l'objection remonte ainsi à l'infini.

J'admets cependant la justesse mathématique de votre balance, mais les objets que nous comparons, quand ils se font équilibre, n'ont pas pour cela un poids égal. Ils déplacent plus ou moins d'air selon leur volume. Il faut donc les peser dans le vide et nous ne savons pas s'il y a du vide.

Ainsi, vous ne m'indiquez jamais qu'un poids *approximatif*.

Faites l'opération mille fois et prenez la moyenne, vous me donnerez un résultat plus probable; mais une série de probabilités ne sont pas une certitude.

Il est donc bien vrai qu'en physique une certitude complète ne peut nous être acquise par des sens incomplets; et dire: je suis sûr, c'est dire: je suis infini.

Pour être sûr d'une chose, il faut l'être de tout.

Ainsi, pour connaître le poids de cette pièce d'argent, il faudrait avoir mesuré exactement le quart du méridien terrestre, il faudrait avoir exécuté un mètre parfait, avoir eu des instruments parfaits pour opérer cette exécution et encore des instruments parfaits pour faire un instrument ; il faudrait avoir eu un cube d'eau parfait, avoir distillé l'eau parfaitement et n'y avoir pas laissé, par exemple, un de ces atomes organisés dont mille tiendraient sur la pointe d'une aiguille ; il faudrait avoir fait le vide parfait, il faudrait avoir un baromètre parfait, c'est-à-dire connaître parfaitement le point de congélation ; il faudrait faire exactement la différence du déplacement de l'air, ne pas toucher les objets comparés parce que la chaleur des mains et les vapeurs déposées sur les objets par cet attouchement en changent le poids ; il faudrait avoir des balances parfaites, et après tout cela, vous n'auriez encore que le type de la pesanteur.

Partout le sensible est l'asymptote du rationnel.

Le fait, c'est l'asymptote du droit.

Le droit, c'est la perfection. La perfection est incompatible avec la nature humaine ; donc l'homme ne peut atteindre le droit ni par sa pensée, ni par ses actes. Mais il s'en rapproche sans cesse.

En effet, il est de toute nécessité que l'erreur et le vice perdent incessamment de leur influence.

Le vice est fils de l'erreur, non pas toujours de l'erreur de celui qui s'y livre, mais de l'erreur de ceux qui le subissent ou de celle de l'opinion qui le tolère.

Il y a d'autant moins de corrupteurs qu'il y a moins de gens corruptibles. Il y a moins des uns et des autres, à mesure qu'il y a moins de gens disposés à subir les effets de la corruption.

Dans une société où on ne saurait pas que tous les

corps qui ne sont pas soutenus tombent, il arriverait beaucoup de malheurs.

Il en est de même pour les choses morales. Là où on connaît moins les effets de l'intempérance, il y a plus d'intempérants.

Cela est encore vrai pour la morale de relation ou société, et d'autant plus vrai, en ce cas, que la correction a une double source, savoir dans l'intelligence de l'homme vicieux et dans celle de la société qui se défend du vice...

III. — DOCUMENTS RELATIFS A L'ASSOCIATION PROJETÉE PAR BASTIAT POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS VINICOLES.

1° *Une Association.*

Il y a en France *deux millions* d'hectares de terre plantés en vigne.

Chaque hectare produit en moyenne cinquante hectolitres de vin.

Total de la production, *cent millions* d'hectolitres.

En admettant qu'une réforme, même partielle, des lois qui régissent la perception des contributions indirectes, le régime de l'octroi et le système des douanes, ait pour effet de donner à chaque hectolitre une plus-value de 2 fr., il en résulterait pour le producteur une augmentation de revenu de 200 millions représentant, à 4 pour 100, un capital de *cinq milliards de francs*.

On ne peut pas estimer à une somme moindre les profits que cette réforme procurerait aux négociants, marchands, débitants et consommateurs.

Il s'agit donc de conquérir DIX MILLIARDS DE FRANCS, la liberté de l'industrie et l'égalité des charges.

Pour cela, il n'est qu'un moyen : L'ORGANISATION.

Il faut que tous les intéressés marchent d'un même pas au même but, et ils ne pourront le faire que lorsqu'ils seront *organisés*.

Toutes les industries nous donnent l'exemple.

Les producteurs de sucre, les fabricants de drap, les intérêts maritimes et coloniaux ont des *délégués*.

Nous seuls sommes toujours vaincus, parce que nous ne savons pas nous défendre.

A la vérité, il est difficile à plusieurs millions de citoyens, disséminés sur la surface d'un vaste territoire, de se concerter.

Mais rien n'est impossible à l'Association unie à la *publicité*.

C'est ce qui nous a déterminés à fonder à la fois L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS VINICOLES ET LE JOURNAL DE L'ASSOCIATION.

L'une et l'autre de ces institutions ne sont qu'en germe imparfait. C'est au temps et à la sympathie de nos concitoyens à le développer.

2° Statuts de l'Association.

ARTICLE 1^{er}. — Il est formé, avec l'autorisation du gouvernement, une Société entre les propriétaires de vignobles, négociants en vins, marchands et débitants de boissons en gros ou en détail, et toutes autres personnes qui adhéreront aux présents statuts.

Il n'est pas nécessaire que cette adhésion soit explicite ; elle résulte du fait même du versement de la cotisation dont il sera ci-dessous parlé.

ART. 2. — L'Association a pour objet de poursuivre, par les voies constitutionnelles, la réforme progressive de la législation sur les contributions indirectes, le régime de l'octroi et le système des douanes, en ce qu'ils ont de nuisible à la production,

à la circulation, au débit et à la consommation des vins et spiritueux.

L'Association s'interdit formellement tout autre objet, et spécialement toute intervention dans les matières politiques.

ART. 3. — Pour être membre de l'Association, il faut s'engager à acquitter annuellement une cotisation de 2 fr.

ART. 4. — Le territoire vinicole de la France est divisé en cinq circonscriptions, ayant chacune un délégué, savoir :

CIRCONSCRIPTION DE L'OUEST

Chef-lieu : *Nantes.*

Charente.....	110.000	Haute-Vienne.....	4.000
Charente-Inférieure.....	100.000	Indre.....	18.000
Vendée.....	17.000	Indre-et-Loire.....	35.000
Deux-Sèvres.....	20.000	Cher.....	12.000
Loire Inférieure.....	30.000	Loir-et-Cher.....	26.000
Maine-et-Loire.....	38.000	Loiret.....	38.000
Vienne.....	28.000	<i>Hectares de vignes....</i>	<u>475.000</u>

CIRCONSCRIPTION DU SUD-OUEST

Chef-lieu : *Bordeaux.*

Gironde.....	138.000	Gers.....	88.000
Dordogne.....	90.000	Landes.....	20.000
Lot-et-Garonne.....	70.000	Hautes-Pyrénées.....	15.000
Lot.....	58.000	Basses-Pyrénées.....	24.000
Tarn-et-Garonne.....	36.000	<i>Hectares de vignes....</i>	<u>539.000</u>

CIRCONSCRIPTION DU SUD-EST

Chef-lieu : *Marseille.*

Bouches-du-Rhône.....	40.000	Rhône.....	30.000
Var.....	68.000	Loire.....	14.000
Vaucluse.....	28.000	Haute-Loire.....	6.000
Drôme.....	24.000	Hautes-Alpes.....	14.000
Isère.....	27.000	Basses-Alpes.....	6.000
Ardèche.....	26.000	Puy-de-Dôme.....	30.000
Lozère.....	"	<i>Hectares de vignes....</i>	<u>313.000</u>

CIRCONSCRIPTION DU SUD

Chef-lieu : *Montpellier.*

Haute-Garonne.....	48.000	Tarn.....	31.000
Pyrénées-Orientales.....	45.000	Hérault.....	103.000
Ariège.....	12.000	Aveyron.....	34.000
Aude.....	51.000	Gard.....	71.000
		<i>Hectares de vignes.....</i>	<u>393.900</u>

CIRCONSCRIPTION DU CENTRE

Chef-lieu : *Dijon.*

Côte-d'Or.....	26.000	Haute-Saône.....	11.000
Saône-et-Loire.....	37.000	Doubs.....	8.000
Nièvre.....	9.000	Jura.....	21.000
Yonne.....	37.000	Allier.....	17.000
Aube.....	22.000	Ain.....	17.000
Marne.....	18.000	Seine-et-Oise.....	16.000
Haute-Marne.....	13.000	<i>Hectares de vignes...</i>	<u>252.000</u>

Le nombre des circonscriptions, et par conséquent celui des délégués, pourra être augmenté, si les intérêts de l'Association l'exigent.

ART. 5. — Il sera institué :

Un comité de département,

Un comité de circonscription,

Un comité central,

Une administration générale.

ART. 6. — Les membres de l'Association de la commune choisissent parmi eux un commissaire.

L'assemblée des commissaires des communes, réunis au chef-lieu du département, nomme le membre du comité de circonscription.

Ce comité élit le *délégué de l'industrie vinicole*, ou membre du comité central.

Toutes les élections se font à la pluralité des suffrages, quel que soit le nombre des votants, selon les formes usitées et aux époques que fera connaître le Journal de l'Association.

En cas de non-élection, le délégué précédemment élu continuera ses fonctions.

ART. 7. — Les fonctions des *délégués de l'industrie vinicole* consistent à se rendre à Paris pendant la session des Chambres, pour appuyer les pétitions et réclamations de leurs commettants ;

A poursuivre la réforme progressive des lois qui gênent la circulation et le débouché des vins ;

A juger de l'ordre dans lequel chaque réforme doit être proposée, afin de faire concourir à un but déterminé l'Association tout entière ;

A déterminer et développer les moyens de percevoir l'impôt par un mode compatible avec la liberté de l'industrie et le principe de l'égalité des charges.

ART 8. — L'administrateur général est chargé de tout ce qui concerne la comptabilité et la publicité.

ART. 9. — Les *délégués de l'industrie vinicole* reçoivent une indemnité mensuelle qui sera ultérieurement fixée, soit par les comités de circonscriptions, soit par le comité central lui-même.

Ce comité central fixera également le traitement de l'administrateur général.

ART. 10. — L'agent général rendra son compte financier à l'assemblée des délégués, et ce compte sera publié *in extenso* dans le Journal de l'Association.

ART. 11 *et transitoire*. — Pour l'année 1841, attendu l'impossibilité matérielle d'obtenir une délégation par les formes ci-dessus déterminées, un appel est fait aux comités déjà existants à Bordeaux, Nantes, Dijon, Montpellier et Marseille, afin qu'ils nomment *immédiatement* le délégué de la circonscription.

Dans celles de ces villes où il n'existerait pas encore de comité, les producteurs, négociants et principaux intéressés devront se réunir et procéder dans le plus bref délai à l'élection d'un délégué. Cette élec-

tion, toute d'urgence, pourra être confirmée ultérieurement par le comité de la circonscription.

Paris, le 15 janvier 1841.

L'Administrateur provisoire de l'Association,

FRÉDÉRIC BASTIAT.

Membre du Conseil général du département des Landes.

3° *Prospectus du Journal de l'Association, LE MIDI,*
Journal de l'Association
Pour la défense des intérêts vinicoles.

Un des plus précieux éléments de richesse que possède la France, c'est sans contredit la culture de la vigne.

Cette plante s'étend sur cinquante départements ; elle couvre deux millions d'hectares de terre et occupe plusieurs millions de bras.

Ce n'est pas seulement la population des campagnes qui est intéressée à la prospérité de l'industrie vinicole : car, dans l'état normal de nos relations avec les nations étrangères, qui peut dire à quel développement elle porterait notre commerce extérieur et notre marine marchande ?

Malheureusement le génie de la fiscalité semble avoir pris à tâche d'étouffer cette branche d'industrie en restreignant le débouché des vins, au dehors par le régime prohibitif, au dedans par l'exagération de l'octroi et la législation sur les contributions indirectes.

Il était permis de croire que, arrivées à leur terme, les souffrances de nos ports et de nos campagnes n'étaient plus contestées, et que le gouvernement, s'il reculait devant les difficultés d'une réforme, en reconnaissait au moins la justice.

Mais voici qu'il nous prépare une série d'impôts nouveaux et de nouvelles entraves.

Et, selon une tradition constante en cette matière, le fisc nous jette à la face le sarcasme en même temps que l'oppression.

Car, n'est-ce point par une sanglante ironie que M. le ministre des Finances, après avoir proposé, entre autres mesures, d'assimiler le propriétaire au cabaretier, s'écrie : Ainsi disparaîtra un *privilège* que rien ne justifie et qui viole le principe de l'égalité des charges ?

Quoi ! parce que la loi place les cabaretiers dans une exception onéreuse, cette exception devient la règle ; le droit commun devient *privilège* ; et courber sous l'exception des millions de citoyens, c'est faire régner le principe de l'égalité.

Ce n'est pas tout : M. le ministre fait pressentir qu'il ne tardera pas à proposer de relever le tarif des boissons au taux de 1829.

Ainsi, qu'auront produit dix années de luttes et de réclamations ? Le rétablissement de toutes nos charges accrues de charges et d'entraves nouvelles.

Il est donc avéré que, par une cause quelconque, le gouvernement est sourd à nos plaintes ou les dédaigne.

Cette cause, quelle est-elle ?

Selon nous, il ne faut pas la chercher ailleurs que dans l'absence de suite, de concert et d'unité, dans les démarches de propriétaires de vignes.

Ce qui manque à leur cause, ce n'est pas la justice, ce n'est pas la puissance, mais ce qui met la puissance aux mains de la justice : l'*organisation*.

Faute d'organisation, nous passons de l'exagération à l'indifférence. Hier nous voulions tout réformer, aujourd'hui nous abandonnons toute réforme ; nous avons des instincts plutôt qu'une volonté ; nous ne sommes pas un corps, mais une multitude.

Ce n'est point là la marche que nous enseignent

les propriétaires de forges, les éleveurs de bestiaux, les producteurs de sucre. Ils sont peu nombreux, et nous sommes innombrables ; leurs intérêts sont imperceptibles auprès des nôtres ; ils réclament le privilège et nous demandons le droit commun. Cependant, malgré la supériorité du nombre, de l'intérêt, du droit, nous succombons quand ils triomphent. D'où vient cette différence ? C'est qu'ils sont organisés, et nous ne le sommes pas.

Ces considérations nous ont fait songer à provoquer une vaste *Association pour la défense des intérêts vinicoles*.

Mais, en présence de l'exécution, nous avons senti la nécessité de faire précéder cette institution de la création d'un Journal.

Il est aisé à quelques fabricants de se concerter ; mais comment, sans avoir recours à la publicité, déterminer dans des milliers de communes un ensemble de démarches simultanées faites dans un même esprit, aboutissant à un même résultat ? Comment mettre en communauté de vues et d'action les individus, les communes, les départements ?

Ainsi, il fallait un journal pour arriver à l'association.

Un journal n'est pas moins indispensable à l'association déjà formée.

Aujourd'hui, il lui faut un *moteur* ; demain, il lui faudra un *organe*.

Telle est aussi la double tâche que nous nous sommes imposée :

D'abord, provoquer l'association, en proposer les règles, nous inspirer de son esprit pour la propager ;

Ensuite, servir de lien aux associés, recueillir leurs opinions, porter les faits et les documents à leur connaissance ; enfin ramener leurs démarches à l'*unité*.

Mais, nous l'avouons ouvertement, nous succom-

berions à l'œuvre si nous n'étions secondés par nos concitoyens.

Et pourquoi ne le dirions-nous pas ? Notre tâche exige une force morale, et même des ressources matérielles que nous ne saurions trouver que dans les encouragements et le concours de tous les hommes qui ont à cœur la prospérité de la France méridionale.

Qu'on nous permette une dernière réflexion.

Le cercle que nous nous sommes tracé présente deux écueils : la partialité et l'exagération. Il est difficile d'être juge impartial dans une cause dont on se fait l'avocat. Il ne l'est pas moins de mettre la mesure dans les doléances que repoussent souvent le dédain et le sarcasme.

Mais nous nous croyons de force à résister à ce double entraînement, car nous avons toujours pensé que la prévention et la violence ne nuisaient pas moins au triomphe de la cause qu'à la dignité du défenseur.

FRÉDÉRIC BASTIAT.

Membre du Conseil Général du département des Landes.

Le prix de l'abonnement au Journal est de 6 fr. par an pour Paris, 7 fr. 50 pour les départements.

Le bureau provisoire est établi à l'imprimerie de *Guiraudet et Jouaust*, rue Saint-Honoré, 315.

IV. — LETTRE DE LAMARTINE A FRÉDÉRIC BASTIAT.

Paris, 20 février 1845.

Monsieur,

Je viens de lire la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser par le *Journal des Economistes*. Je me félicite de ce que vous avez pris le public pour

intermédiaire de cette correspondance ; il y gagnera de connaître de grandes vérités et un grand talent de plus. Je ne répondrai pas aujourd'hui aux objections pressantes que vous présentez contre les conclusions de mon dernier travail ; j'attendrai plus de liberté de temps et d'esprit. On ne peut pas combattre un écrivain tel que vous avec la moitié de ses forces. Cette lettre n'est qu'un remerciement, elle n'est point une polémique.

Pendant permettez-moi de vous dire que vous interprétez mal ma pensée en faisant de moi un adversaire de l'école expérimentale des Economistes. Ils ont fait le corps de la science ; je ne leur reproche qu'une chose, c'est de ne pas lui avoir donné une âme. L'idéal leur manque, l'idéal c'est la charité. L'arithmétique n'est pas une vertu, c'est une lumière. En voulant réduire à la portée d'un simple calcul toute l'économie politique, on la matérialise et on la ravale. J'ai une plus haute idée de cette science de la richesse publique, c'est tout mon tort.

Quant au principe d'association, quant à l'idée de l'amélioration indéfinie de l'organisation sociale que j'ai attribuée d'une manière un peu trop exclusive à l'école de Fourier, ce n'est qu'une politesse pour sa mémoire, ce n'est pas une injustice pour la science. Je n'ai jamais prétendu donner à cette école le monopole des intentions généreuses ; l'association, le progrès, l'amour des masses sont la propriété de toutes les doctrines et de tous les temps ; en les attribuant à un système, on ne les enlève pas à un autre.

Je suis bien loin, Monsieur, de prétendre au titre d'*inventeur d'un principe*, soit en politique, soit en économie. C'est Dieu qui fait les principes, c'est l'expérience qui les révèle ; les hommes ne font que les formuler. La Révolution française, cette seconde révélation du christianisme social, en a formulé trois :

la liberté, l'égalité, la fraternité. L'école des économistes, à laquelle vous appartenez et que vous êtes destiné, je n'en doute pas, à illustrer d'un éclat de plus, s'est arrêtée, comme vous jusqu'à présent, au premier de ces principes, c'est-à-dire à la liberté des industries. Marchez un peu plus, vous arriverez à l'égalité des conditions légales de ces industries. Marchez encore, vous arriverez à la loi complète, la fraternité. Le jour où vous en serez là, l'économie politique aura ses philosophes ; elle n'a eu jusqu'ici que ses théoriciens. Ce jour-là, Monsieur, nous serons ensemble ; et je m'en féliciterai pour ma philosophie comme vous voulez bien vous en féliciter pour votre science. Agréez, etc...

A. DE LAMARTINE.

V. — LIBRE-ECHANGE GAI.

1° *Il faut le voir pour le croire.*

Des journaux qui se posent comme les défenseurs exclusifs de la liberté, comme les farouches organes de la démocratie, et qui, néanmoins, soutiennent de toutes leurs forces les privilèges et les monopoles, — il faut le voir pour le croire.

Un public qui, fermant les yeux sur cette étourdissante inconséquence, n'en cherche pas la cause secrète, — il faut le voir pour le croire.

Un homme a obtenu la concession d'une mine ; chaque sou qu'il y met lui vaut des sacs d'or, car il fait lui-même la loi qui contrarie l'entrée des houilles étrangères. Cependant le peuple grelotte de froid. Quelqu'un vient dire au peuple : « La loi est mauvaise. » Le concessionnaire de la mine crie que la loi est excellente. Le peuple grelottant répète : la loi est excellente, — il faut le voir pour le croire.

Je sais un produit dont il n'y a qu'une seule fabrique en France ; le fabricant met à ses produits le prix qu'il veut et devient millionnaire, car il est parvenu à exclure les produits similaires du dehors. J'ai voulu dire aux travailleurs que cette mesure, d'ailleurs injuste, leur fait du tort. Mais le millionnaire s'en va tous les jours parmi ces travailleurs et leur dit : vous voyez cet homme ; c'est un utopiste et un factieux qui veut votre ruine. Et les travailleurs répètent en chœur : c'est un factieux ; il veut notre ruine. La loi est maintenue et l'homme au million, voyant qu'il sera sous peu l'homme aux deux millions, rit dans sa barbe. — Il faut le voir pour le croire.

On disait en pleine Chambre à un ministre : Vous avez malversé, vous avez trafiqué des fonctions publiques ; vous avez donné l'exemple de l'*immoralité*. Le ministre se lève et répond : Je me réjouis de voir la Chambre indignée contre mon immoralité. C'est bien, très bien. Députés, je suis content de vous. Flétrissez l'*immoralité* ; entrez dans cette excellente voie ; je vous soutiendrai. C'est ainsi que nous fonderons un bon gouvernement. — Il faut le voir pour le croire.

Les *Débats* pour la liberté et le *National* pour le privilège. — il faut le voir pour le croire.

La presse disait : Ouvriers, vous ne mangez pas assez de viande. C'est sans doute que vous ne savez pas et c'est la faute du gouvernement qui devrait vous l'apprendre. Les ouvriers répondirent : nous savons bien manger de la viande, mais le gouvernement l'empêche d'entrer ; c'est pour cela que nous sommes si maigres. La presse répliqua : vous vous trompez. Si vous ne mangez pas plus de viande, c'est pure ignorance ; et quant à la laisser entrer, il faut vous y op-

poser de toutes vos forces. Et les ouvriers firent ce que leur conseillait la presse. — Il faut le voir pour le croire.

Il y a des écrivains qui se sont acquis une grande renommée et beaucoup d'influence en répétant, tous les jours, en style d'Apocalypse, que ce qu'il faut à notre pays c'est la propriété sans propriété et la liberté sans liberté. C'est surprenant comme cette découverte a fait fortune ; — il faut le voir pour le croire.

D'autres arrivent à la popularité en demandant la suppression de tous les impôts et l'accroissement de toutes les dépenses. Délivrez-nous, disent-ils aux ministres, de l'impôt du sel, de celui de la poste, de l'octroi, de la douane, etc., et augmentez l'armée, faites des vaisseaux et des marins, fortifiez nos villes, exercez sur toute l'Europe la prépondérance qui appartient à la France ; faites l'aumône à tous les malheureux, donnez du travail et du pain à tout le monde, élevez gratuitement tous les enfants. Cela s'appelle du génie organisateur, — il faut le voir pour le croire.

2° *Encore le monde renversé.*

Il y a quelque temps, une question était ainsi posée :

La loi mettra-t-elle ceux qui vendent la viande à même de se faire payer, *en sus du prix*, une subvention par ceux qui la mangent ?

Nous peignîmes le profond étonnement d'un jeune officier de marine qui, revenant d'un long voyage, apprit que les *Débats* étaient contre et le *National* pour la subvention.

Aujourd'hui une autre question se présente :

Le laboureur du Midi, le tisserand du Nord paye-

ront-ils une contribution pour accroître les profits des danseuses de l'Opéra ?

Un grave magistrat et un journal populaire ont donné leur avis.

— Ah ! sans doute, le journal *populaire* a repoussé cette ridicule injustice et le grave magistrat l'a défendue ?

— Point ; c'est tout l'opposé.

— Diable ! Ceci est trop fort. Ou les artistes de l'Opéra ont du talent ou ils n'en ont pas. S'ils en ont, leurs profits sont assez honnêtes, et l'on en connaît qui, se faisant cent mille francs de rente, affichent le luxe le plus scandaleux. S'ils n'ont pas de talent, pourquoi seraient-ils subventionnés par le paysan et le tisserand qui ne les verront jamais ? N'est-il pas bien naturel que ceux qui fréquentent l'Opéra en fassent les frais ?

— C'est ce que disait le magistrat.

— Mais pourquoi le *National* a-t-il appuyé la subvention ?

— Peut-être parce que le magistrat l'a attaquée.

— Il doit y avoir quelque autre motif. Faites-moi part de vos conjectures.

— Quand on est journal populaire, on doit courir après la popularité. Or, il y a deux moyens infaillibles de l'atteindre. L'un, c'est de pousser aux dépenses, l'autre, de combattre les recettes.

— Mais c'est contradictoire.

— Qu'importe ! Le monde ne se compose que de deux classes : celle qui vit d'abus et celle qui les paye. En poussant aux dépenses, on se concilie la première ; en combattant les recettes, on se fait bien venir de la seconde.

3° *Simple dialogue.*

Un protectionniste. — Que faites-vous quand on vous foule ?

Un libre-échangiste. — Je crie.

P. — Anglais ! Et si on ne vous écoute pas ?

L. — Je crie plus fort.

P. — Anglais ! Anglais ! Mais enfin si on ne prend pas garde à vous ?

L. — J'engage ceux qui partagent mon sort, s'ils le comprennent, à crier avec moi.

P. — Anglophile ! Et s'ils ne le comprennent pas ?

L. — Je tâche de le leur faire comprendre.

P. — Anglomane ! Et comment vous y prenez-vous ?

L. — Je parle, j'écris, j'invite ceux qui ont bonne langue et bonne plume à parler et à écrire. En un mot, nous nous associons.

P. — John Bull ! Goddam ! Je ne vous reconnais pas ; vous n'êtes plus Français.

L. — Il me semble pourtant que ce que je fais est tout ce qu'il y a de plus naturel, et je ne vois pas que je puisse faire autrement.

P. — Sans doute ; mais les Anglais font comme cela.

L. — Or ça, Monsieur, et vous que faites-vous quand vous avez faim ?

P. — Je mange.

L. — Anglais ! Plagiat ! Et quand vous avez soif ?

P. — Je bois.

L. — Anglais ! Pur Cobden ! Et quand vous vous sentez morveux ?

P. — Je me mouche.

L. — Imitation ! Parodie ! Singerie !

VI. — LA POÉSIE DE LA CIVILISATION (1).

... Il y a deux sortes de poésie. L'une est le produit de l'imagination ; l'autre est l'histoire des affections humaines.

Je suis assez disposé à croire que le matérialisme ou, pour mieux dire, le pyrrhonisme nuit à la poésie de l'imagination. Mais on peut en dire autant de toute vérité. Il est bien évident qu'à mesure que le cercle de la science s'étend, celui de l'imagination se resserre, car on n'imagine qu'alors qu'on ne sait pas. Ceci nous explique pourquoi les peuples de l'antiquité avaient plus d'imagination que les peuples modernes. Ignorant toutes les causes, ils en supposaient de leur propre création. Ce n'étaient pas seulement les poètes qui créaient, mais encore les philosophes et le peuple même.

De nos jours encore, les hommes grossiers et ignorants, par cela même qu'ils sont ignorants, se repaissent de chimères, car il n'y a que l'homme qui a beaucoup réfléchi et qui s'est souvent trompé qui dise : *j'ignore*. Les paysans expliquent tous les phénomènes dont ils sont témoins par l'influence de la lune, des astres, des sorciers, des saints, etc., etc. Eclairiez-les, vous tarissez ces sources d'imagination.

Pensez-vous que lorsque le Christianisme succéda au Paganisme, on ne témoigna pas les mêmes craintes sur les plaisirs de l'imagination. Si votre religion subjugué toutes les croyances, disaient les païens, que deviendra la poésie ? L'Olympe ne sera plus qu'un monticule vulgaire, le Parnasse qu'un amas de terre et de granit ; les fleuves seront dépeuplés de

(1) Ces lignes ont été trouvées dans les papiers de Bastiat. Elles paraissent avoir été écrites avant 1830.

naïades, et les bois, de dryades, de faunes et de sylvains. La Beauté ne sera plus fille du jour et de l'onde ; elle sera dépouillée de sa ceinture et l'Amour n'aura plus ses flèches et son bandeau. Vous n'aurez plus de dieux termes, mais des palissades et des haies ; vous n'aurez plus de pénates, mais un morne coin de feu. La paix, la concorde, la victoire, la piété filiale, la pudeur ne seront plus de douces divinités. L'Aurore, Iris perdront leurs couleurs et leur charme. Le Soleil ne sera plus un char de feu traîné par les coursiers d'Apollon, et la Lune ne sera plus qu'un satellite prosaïque de la terre. Voilà ce qu'on disait sans doute.

Après que cette mythologie a été dissipée, d'autres mythologies l'ont été à leur tour ; mais si la poésie de l'imagination y a perdu, celle du cœur y a gagné ; et je suis vraiment surpris que vous qui, pour me convaincre, invoquez si souvent les merveilles de la nature, vous ne veuillez pas me laisser croire qu'après tout la vérité, la simple vérité, est plus belle que les plus brillantes productions de l'imagination humaine.

Croyez-moi, mon ami, il y a plus de poésie dans la tête d'Arago que dans celle d'Homère...

VII. — LES EXTRÊMES SE TOUCHENT.

« Les extrêmes se touchent. » C'est ce qu'on éprouve en chemin de fer. L'extrême multiplicité des impressions les annule. On voit trop de choses pour voir quelque chose.

Singulière manière de voyager ! On ne regarde pas ; on ne parle pas. L'œil et l'oreille s'endorment. On se renferme avec sa pensée dans la solitude. Le présent qui devrait être tout n'est rien. Mais aussi

avec quel attendrissement le cœur revient sur le passé ! Avec quelle avidité il s'élançait vers l'avenir ! « Il y a huit jours » — « dans huit jours », voilà-t-il pas des textes de méditations bien choisis quand, pour la première fois, et Vilvorde et Malines et le Brabant fuient sous un regard qui ne regarde pas ?

Ce matin, à huit heures, j'étais à Bruxelles ; le soir, à cinq heures, j'étais encore à Bruxelles. Dans l'intervalle, j'ai visité Anvers, ses églises, son musée, son port, ses fortifications. Est-ce là voyager ?

J'appelle *voyager* pénétrer la société qu'on visite, connaître l'état des esprits, les goûts, les habitudes, les occupations, les plaisirs, les relations des classes, le niveau moral, intellectuel et artistique auquel ces classes sont parvenues, ce qu'on peut en attendre pour l'avancement de l'humanité. Je voudrais interroger les hommes d'Etat, les négociants, les laboureurs, les ouvriers, les enfants, les femmes surtout, puisque ce sont les femmes qui préparent les générations et dirigent les mœurs. Au lieu de cela, on me montre une centaine de tableaux, cinquante confessionnaux, vingt clochers, je ne sais combien de statues en pierre, en marbre, en bois, et l'on me dit : voilà la Belgique.

A la vérité, il y a pour l'observateur une ressource. C'est la table d'hôte. Elle réunissait aujourd'hui autour d'elle soixante dîneurs... dont pas un de Belge. On y remarquait cinq Français et cinq longues barbes appartenant aux cinq Français, ou plutôt les cinq Français appartenaient aux cinq longues barbes, car il ne faut pas prendre le principal pour l'accessoire. Aussitôt, je me suis posé cette question : pourquoi les Belges, les Anglais, les Hollandais, les Allemands se rasent-ils et pourquoi les Français ne se rasent-ils pas ?

En tout pays, les hommes aiment à laisser croire

qu'ils possèdent les qualités qu'on y prise le plus. Si la mode tournait aux perruques blondes, je me dirais : ce peuple est efféminé. Si dans les portraits, je remarquais un développement exagéré du front, je penserais : ce peuple a voué un culte à l'intelligence. Quand les sauvages se tatouent et se défigurent pour se rendre effroyables, j'en conclus qu'ils placent au-dessus de tout la force brutale.

C'est pourquoi j'éprouvais aujourd'hui un sentiment d'humiliation pénible en voyant tous les efforts de mes compatriotes pour se donner l'air farouche. Pourquoi cette barbe et ces moustaches ? Pourquoi ce tatouage militaire ? A qui veulent-ils faire peur et pourquoi ? La Peur ! Est-ce là le tribut que mon pays apporte à la civilisation ?

Et malheureusement ce ne sont pas seulement les commis-voyageurs qui donnent dans ce ridicule travers. Arrêtez-vous sur les boulevards, devant un marchand d'estampes. Regardez ces portraits. Certes, ceux qui ont posé, ont dû froncer le sourcil et faire la moue. Il faut donc que la douceur du regard et du sourire, la bienveillance des traits soient bien impopulaires en France, que chacun veut y ressembler à un ennemi du genre humain ! Et c'est la généralité de ce goût qui m'afflige. C'est un triste symptôme. Il dénote au cœur du peuple une pensée mauvaise, un retour vers les idées de barbarie. Ne serait-ce pas aux femmes à combattre ce travers ?

Est-ce là tout ce que je rapporte d'Anvers ? Il valait bien la peine de faire des lieues sans fin ni compte.

J'ai vu des Rubens dans leur patrie. Vous pensez bien que j'ai cherché dans la nature vivante les modèles de ces amples carnations que reproduit si complaisamment le Maître de l'Ecole flamande. Je ne les ai pas trouvés et vraiment je crois que la race brabançonne est au-dessous de la normande. On m'a dit

d'aller à Bruges. J'irais à Amsterdam, si c'était mon type de prédilection. Ces chairs rouges, qui semblent échauffées par leurs propres replis, ce n'est pas mon idéal. Le sentiment et la grâce, voilà la femme, ou, du moins, la femme digne du pinceau. J'ai bien examiné quatre types ; et mon opinion est faite.

Le type grec, qui est supérieur à tous les autres pour la régularité et la perfection. C'est la perfection matérielle.

Le type médional reproduit par les vierges de Murillo. C'est celui qui... (1).

Le type charnel ou charnu, qui montre les beaux effets de la santé.

Enfin, le type de Raphaël, qui aspire à peindre la pureté et le sentiment.

De ces quatre types, celui que je préfère, c'est le dernier ; et celui qui m'est le moins sympathique, c'est celui qui s'en éloigne le plus.

Rubens peut être un peintre inimitable au point de vue de l'exécution. Il rend admirablement ce qu'il veut rendre. Mais ce qu'il rend, ce n'est pas la femme dans son idéal.

VIII. — LETTRE DE M. PRINCE SMITH A FRÉDÉRIC BASTIAT (2)

Berlin, 26 février 1850.

Mon cher ami, j'ai été fort réjoui en apercevant les fins traits de votre écriture sur l'enveloppe de la lettre qui me fut présentée ce matin ; mais hélas ! que

(1) Bastiat a laissé la phrase inachevée. Mais le lecteur supplée facilement à cette lacune.

(2) Nous nous serions fait un scrupule de changer quoi que ce soit au texte de cette lettre qui est entièrement écrite en français.

cette joie dût-elle se changer, en lisant le rapport sur le mauvais état de votre santé.

Maladie de poitrine ! Chose à exciter une vive anxiété chez ceux qui attachent une grande importance à vos travaux et qui vous aiment pour les bienfaits que vous répandez, — bienfaits que nous savons ici apprécier, bien que le monde en général n'y ouvre encore assez les yeux ; — mais ce sont des semences qui germeront ; et si elles ne trouvent point chez vous d'abord le sol fertile, elles le trouveront plus loin, où elles pousseront des fruits qui retourneront donner témoignage pour la main qui les a fait naître.

Vous dites que vous aimez les têtes germaniques. Ce que vous aimez, c'est la clarté des idées et la logique tranchante qui se trouvent plus souvent en Allemagne qu'ailleurs, parce que les penseurs allemands ne quittent guère une question qu'ils abordent qu'après s'y être abîmés pour ainsi dire. Ce sont, comme dirait Fourier, des esprits éminemment « cabalistes ». (Je pourrais vous dire d'où cela vient ; la cause en est dans la situation économique de nos hommes de lettres ; le sujet serait fort intéressant, mais il nous écarterait trop de ce que j'ai à vous dire). — Surtout les penseurs allemands ne craignent aucune conséquence ; ils ne cherchent point des preuves pour quelque chose qu'ils veulent établir ; ils ne veulent rien établir que ce qui résulte des preuves trouvées ; ils dirigent contre tout leur critique et ce qui ne peut supporter la critique n'est bon à rien ; ainsi ils n'ont jamais peur des effets de leurs attaques ; si Dieu même ne pouvait se défendre contre la critique, il ne serait nullement à regretter qu'une idole à pieds d'argile fût déposée du gouvernement de l'univers.

Eh bien ! à cet égard, en fait de clarté d'idées et de

logique tranchante, d'approfondissement et de critique inscrupuleuse, vous êtes vous-même une tête éminemment germanique. Vous fonderez, j'espère, en Allemagne, une école d'économistes ; vous réussirez le premier à inspirer ici de l'intérêt pour notre science. Les Allemands n'ont jamais méconnu l'importance d'une investigation scientifique des lois qui règlent nos affaires ; ils ont bien désiré avoir une science d'Economie ; mais ils n'ont trouvé du goût [que] pour ce qui [se] passait ailleurs, surtout en Angleterre pour la « Science économique ». Adam Smith — à la bonne heure —, il est connu et apprécié ; — Mirabeau, dans son ouvrage sur la Prusse, a bien vite répandu les principales vues de Smith ; elles sont même tellement vulgarisées que personne ne croit être scientifique en les énonçant ; — mais à l'époque de Smith, les questions n'étaient pas encore posées, que nous avons à résoudre aujourd'hui. Le très respectable J.-B. Say n'était non plus fait pour exciter nos têtes allemandes. Et les autres successeurs de l'école : Ricardo, Malthus, etc., au premier coup d'œil, la critique allemande y découvre des platitudes et des perversités qui inspirent méfiance ; — et puis comment s'intéresser pour une science qui se suicide par une formule de mathématiques, comme dans la prétendue loi de population et de rente ! Entre nous soit dit, les Allemands ont jusqu'à présent tourné le dos à ce qui se nommait science économique, parce qu'ils n'ont pu y reconnaître du tout le caractère scientifique ; — ils l'ont trouvée aussi bourrée d'ennui que de prétention. — Mais vous jetez esprit et précision, — vous ouvrez une carrière aux pensées et aux espérances sans bornes, carrière qui mène à travers une civilisation inépuisable ; — vous êtes inspiré de la vraie foi économique, — vous croyez aux ressources infinies des

efforts productifs tant que l'esprit et le bras de l'homme sont libres. Sacré Dieu ! comment être assez bête pour croire que les moyens de suffire aux besoins de l'homme s'épuisent, puisque le progrès organique se meut en cercle, et les excrétiions servent à alimenter de nouvelles assimilations. Lisez là-dessus notre Liebig. Il y a autour de nous assez de nitrates et de carbonique, de buti et de phosphore, etc., etc..., pour nourrir dans la circulation chimique plus de corps animaux que ne contiendrait l'espace de notre terre, lors même qu'ils fussent entassés en triple couche.

Les amis à qui j'ai montré votre livre en sont enthousiasmés. Je vous promets qu'il sera lu avec avidité par nos meilleurs penseurs. Vous ne pouvez demander plus. C'est à voir quel effet il produira. L'autre jour, un ami m'attaqua dans la rue et me dit : « Monsieur Prince Smith, je dois me plaindre sérieusement de vous, vous m'avez dit tout simplement : lisez les *Harmonies* de Bastiat. Je l'achète et le laisse quelques jours sur ma table sans l'aborder ; et puis, en l'ouvrant, je trouve des choses qui font culbuter tout le vieux système et d'où surgit un édifice aussi solide que magnifique. Son chapitre sur la valeur est une vraie révélation ! Pourquoi ne m'avez-vous pas averti un peu de ce qui m'y attendait ? »

Le 24 février est le jour fixé dans le contrat avec le libraire-éditeur pour donner le manuscrit à l'imprimeur. Au lieu d'argent pour la traduction, je reçois 200 exemplaires pour lesquels j'ai trouvé des souscripteurs parmi les free-traders. J'attends à chaque moment les premières épreuves pour en faire la correction. Dans quatre semaines, l'impression doit être achevée. Je vous enverrai les critiques que j'en trouve, et même j'aurai soin qu'on en fasse.

Mais absolument, il faut que vous rétablissiez vo-

tre santé... Puisque le relèvement de l'esprit opère toujours bien sur le corps, j'ai cru que cette lettre, en vous témoignant le vif et affectueux intérêt que je ressens pour vous, vous fera du bien ; et même, pour vous amuser un peu, je l'ai écrite en français, bien qu'il y ait une dizaine d'années que je n'ai eu l'occasion de parler cette langue.

Lorsque je lus votre lettre à mes amis, ils exprimèrent tous leurs vœux cordiaux pour votre rétablissement. Ils seront d'autant plus réjouis d'apprendre que vous avez regagné votre santé que nous avons formé un grand projet dans lequel vous devez jouer le principal rôle. Nous espérons former une ligue formelle entre la patrie démocratique et les libre-échangistes, et puis vous inviter à vous présenter à un congrès où nous rassemblerons des députations de toutes les principales villes de l'Allemagne septentrionale pour décréter le commerce libre et la paix, l'association internationale de travail. « Amenez-moi Bastiat, me dit un chef des sections démocratiques, je promets de mener dix mille hommes en procession au-devant de lui pour célébrer son entrée dans notre capitale. » Nous verrons. Nous préparerons le terrain et, au moment propice, nous compterons sur vous, car vous êtes l'homme pour notre affaire, et Berlin est le lieu où on vous comprendra. Notre tactique vis-à-vis la démocratie est de lui tourner le flanc en marchant encore plus à la gauche où elle croit qu'il n'y a plus de passage ; nous autres, libre-échangistes de Berlin, nous sommes plus radicaux que la démocratie. Nous rejetons tout système représentatif ; nous demandons que chaque impôt soit signalé d'après son appropriation ; impôt pour l'armée, pour l'école, pour l'église, pour la maison royale, etc., et puis que chacun y contribue *volontairement* à mesure de l'intérêt qu'il

prend au maintien de ces institutions. Si on donne peu, c'est la preuve que l'on sait mieux faire de son argent. Si on a réellement besoin d'un tel appareil, on se l'achètera pour son argent et à mesure de son besoin. Maintenant on fait payer la poudre à canon par ceux qui prennent du café, les frais de l'église par ceux qui jouent avec des cartes timbrées, les dépenses du poste royal par ceux qui salent du porc, etc., drôle confusion de comptes ! Quant aux socialistes, nous les traitons de bêtes tellement emportées pour la tyrannie officielle qu'ils veulent porter la police jusque dans le fond des affaires domestiques. « Quoi ! leur dis-je dernièrement, sous la vieille police, il m'était défendu de fumer du tabac dans la rue. Sous votre régime, je ne serais plus libre de choisir si je fumerais dans ma chambre une pipe ou un cigare ! » Nous ne laissons de signaler leur système comme travestissement du régime hiérarchique et absolu ; ce sont pour nous des réactionnaires forcenés

Les libre-échangistes français ne font pas de progrès, faute de prendre une position décidée. Ici, nous pensons éclater d'une autre façon, lorsque notre temps arrivera. Nous tirons les dernières conséquences sans scrupule. Eh bien ! laquelle est la dernière conséquence de l'harmonie des intérêts légitimes ? Personne ne le sait mieux que vous. Proclamez-la donc ! Les esprits comme vous ne doivent jamais se demander si leurs principes se laissent concilier avec les arrangements existants. Ils doivent ériger le phare et laisser à ceux qui voguent dans les ténèbres de l'atteindre à travers le combat des éléments résistants.

Je ne prétends point que vous vous donniez la peine de m'adresser une lettre en réponse longue comme

celle-ci. Permettez seulement que je vous écrive quelquefois. Lorsque j'aurai à vous entretenir un peu plus strictement de notre science et non de pures causeries comme aujourd'hui, il me faudra écrire en allemand, car en français ou en anglais, je suis trop embarrassé de trouver le mot pour m'abandonner librement au développement de la pensée.

Adieu, mon ami. Réjouissez bientôt par des nouvelles plus encourageantes votre dévoué,

PRINCE SMITH.

IX. NOTE COMPLÉMENTAIRE ET INÉDITE DE BASTIAT SUR L'IDÉE DE VALEUR.

On compromet les doctrines en les exagérant. Je n'ai pas dit d'une manière absolue : ce qui est matériel n'a pas de valeur, ce qui se vend et s'achète, le blé, la terre, les maisons, les vêtements n'ont pas de valeur.

J'ai dit : il y a de la valeur dans les services que les hommes se rendent les uns aux autres, puisqu'ils les *évaluent*.

Il y a aussi de la valeur dans les produits qu'ils échangent, puisqu'ils les *évaluent*.

Ensuite, comme la valeur est un rapport identique à lui-même, j'ai pensé qu'elle devait avoir soit dans les services, soit dans les produits, la même cause, la même origine, la même raison d'être.

En conséquence, j'ai cherché si elle était originaiement dans le produit pour, de là, s'étendre par analogie au service, ou bien si ce n'était pas tout le contraire.

Et je n'ai pas à rappeler ici en quoi cette recherche m'a paru très importante.

Quoi qu'il en soit, j'ai trouvé, quant à moi, que la valeur naissait du service et non du produit. J'en ai

donné mille raisons, une entre autres qui me paraît sans réplique, à savoir que chaque fois qu'on cède un produit, on rend un service, tandis que chaque fois qu'on rend un service, on ne cède pas un produit.

Donc le service est le genre, et le produit, l'espèce ; et puisque la valeur est commune à tous deux, elle doit s'étendre du service au produit, non du produit au service.

Ceci posé, est-ce une raison pour bannir de la langue scientifique et surtout de la langue usuelle cette locution : l'or vaut, la terre vaut, ce chapeau, ces souliers valent ?

Qui pourrait avoir une telle pensée ?

Ce que je demande seulement, c'est que lorsqu'on disserte sur la valeur, on sache bien, même en prononçant ces mots : *ce chapeau vaut tant*, le pourquoi et le comment.

Je veux qu'on sache, encore que cela ne concorde pas avec la doctrine reçue, que si le chapeau vaut, c'est qu'on rend service en le cédant ; et que si, en le cédant on ne rendait aucun service, comme cela pourrait arriver en Turquie, encore qu'il ne cessât pas pour cela d'être un produit, il cesserait d'avoir de la *valeur*.

Admettons donc que quand le service s'est incorporé et incarné, comme on dit aujourd'hui, dans le produit, le langage vulgaire et même la langue scientifique font fort bien de dire : ce produit vaut, ce produit a de la valeur.

Mais remarquons une chose : à partir de l'instant où l'incorporation s'est faite, où le service a revêtu une forme matérielle, la valeur du produit ne reste pas fixe, immuable. Ce chapeau qui vaut seize francs n'en vaudra peut-être que douze dans un an, sans avoir subi aucune modification matérielle.

Quelle est la raison de cette variabilité dans la valeur du produit ?

Elle est facile à reconnaître et elle prouve de plus en plus combien la valeur a sa racine non dans la matière, mais dans le service.

Ce chapeau vaut seize francs aujourd'hui, parce que la société évalue à ce taux l'ensemble des services qu'un ou plusieurs hommes rendent en cédant un chapeau de cette qualité.

L'année prochaine, qu'est-ce qui aura fait hausser ou baisser cette valeur ? Est-ce le plus ou le moins de matière ? Non, C'est l'évaluation, à cette époque, des mêmes services. Si, dans un an, on me rend un moindre service en me confectionnant un chapeau, soit parce qu'on a appris à les faire plus vite, soit parce qu'on a trouvé des dépôts de matières premières, soit parce que les acheteurs sont moins nombreux et moins empressés, non seulement la valeur de ce service diminuera, mais encore elle entraînera dans la baisse ce que nous avons nommé la *valeur incorporée*, c'est-à-dire la valeur du produit existant depuis longtemps. Ce produit représente un genre de *services* qui continuent à se rendre et il suit toutes les fluctuations, toutes les péripéties de ces services. Il en est ainsi de tous les produits qui couvrent le monde ; et je dis que le rayon visuel de l'économiste est bien court, s'il ne voit pas l'origine de la valeur là où je la place.
